

Paris , le 12/09/2021

Aucune sanction, aucune suspension, aucun malade laissé à la porte de l'hôpital.

Le SNMH-FO a recueilli de nombreux témoignages de malades qui sont refoulés à l'entrée des hôpitaux comme de nombreux accompagnants indispensables à leur prise en charge. Un patient nous écrit qu'il n'a pas pu se rendre à sa consultation pour un geste sur une coronaire, un autre que le service exige un test PCR sur prélèvement naso-pharyngé qu'il ne peut réaliser et voit sa date d'intervention pour une lobectomie pulmonaire annulée.

Parallèlement, l'accélération des fermetures de lits est sans précédent. La situation matérielle des collègues et des services fait que la moindre suspension sera source fermeture d'activité.

Dans toute la France, 10% des personnels hospitaliers soit environ 100 000 professionnels sont susceptibles d'être suspendus, un plan machiavélique aux conséquences redoutables.

Par exemple : 2 arrêts d'infirmières dans un SSR de 70 lits à Chinon font immédiatement envisager la fermeture de 11 lits. Au Nouvel hôpital de Voiron de 89 lits de médecine (dans les anciens locaux) seuls 75 sont transférés et 60 sont ouverts par manque de personnels.

Quarante pour cent de la capacité opératoire habituelle est disponible dans les hôpitaux français avec des risques de fermeture pure et simple en cas de suspensions des personnels.

Dans la situation de pénurie chronique où les services fonctionnent partout en mode dégradé c'est une catastrophe sanitaire pire que l'épidémie elle-même qui se prépare.

Il en va de même dans le secteur privé, la médecine de ville et le secteur médicosocial.

La loi du 5 aout c'est :

- Entrave à l'accès aux soins.
- Suspension de personnels pour un motif dérogeant au code du travail.
- Atteinte au secret médical.

Le SNMH-FO demande l'abrogation de la loi du 5 aout 2021, l'embauche massive de personnels à hauteur des besoins, le maintien des lits et services et la réouverture des lits fermés,

Le SNMH-FO appelle les médecins à participer aux manifestations et délégations syndicales aux ARS organisées partout en France le 14 SEPTEMBRE, le 15 et les jours suivants pour exiger : **aucune sanction.** Nous préférons travailler avec des infirmières non vaccinées que sans infirmières !